

Le Vildéen

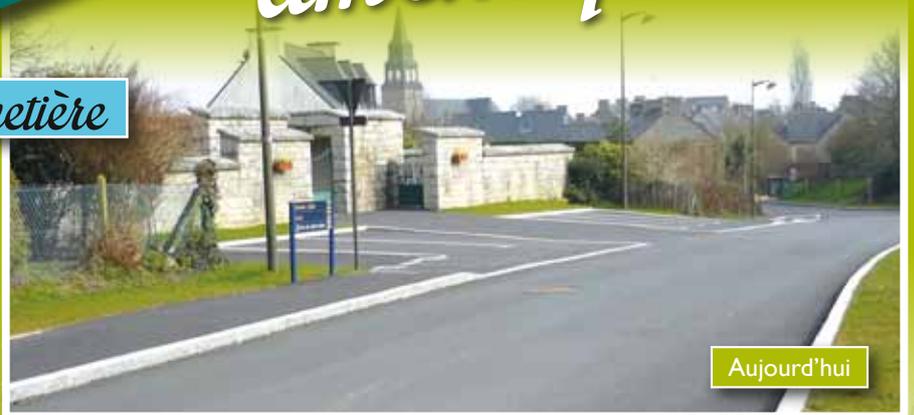
Magazine d'informations communales

Les derniers aménagement



Hier

Le cimetière



Aujourd'hui



Hier

Le lavoir



Aujourd'hui



Hier

L'église



Aujourd'hui



Le mot du maire

Le conseil municipal vient de voter le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016. Le résultat de l'exercice et l'excédent de fonctionnement capitalisé nous ont permis de faire face à nos dépenses d'investissement sans emprunter. Nous n'avons d'ailleurs pas eu recours à l'emprunt depuis 2012 et notre endettement se situe à moins de 600 € par habitant, bien au-dessous de la moyenne départementale. Vous pourrez également constater que les taux d'imposition, pour la part communale, restent stables. C'est la volonté des élus de ne pas augmenter la pression fiscale à une époque où le coût de la vie est élevé et l'avenir incertain.

La maîtrise des charges de fonctionnement est et restera notre fil rouge pendant ce mandat d'autant plus que l'on subit une baisse des dotations de l'État qui va se poursuivre sur plusieurs années. Cependant, les projets présentés lors de la cérémonie des vœux (réhabilitation de l'église, aménagement de sécurité, achat de terrain) devraient nous obliger à recourir à l'emprunt sans obérer notre capacité de remboursement, mais il faut rester vigilant.

Au niveau intercommunal, une nouvelle structure verra le jour début 2017 avec l'arrivée de quatre intercommunalités voisines (Plancoët-Plélan, Matignon, Caulnes, Rance-Frémur) et de quelques communes isolées (Broons, Yvignac, Mégrit) ; ce qui portera à au moins 65 le nombre de communes dans la future intercommunalité de Dinan-Agglomération et près de 100 000 habitants. Si l'ensemble des compétences de la nouvelle intercommunalité ne sont pas encore connues, il faudra être attentif à la gouvernance et à la place des petites communes dans cette nouvelle entité.

L'étude du plan local de l'urbanisme intercommunal est lancée et le cabinet chargé du dossier a commencé ses visites sur les territoires des diverses communes concernées. Il faut s'attendre à une diminution importante des surfaces constructibles ; certains terrains qui sont constructibles aujourd'hui ne le seront probablement plus demain. L'objectif est de lutter contre la rétention foncière de terrains à bâtir, préserver les terres agricoles et occuper les dents creuses en centre-bourg. Le dossier devrait être validé avant la fin du mandat.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture ; les services restent à votre disposition pour tous les renseignements que vous jugerez utiles.

Le Maire,
Jean-Yves JUHEL

Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Données financières	p 8
Infos administratives	p 10
Infos communales.....	p 12
Scolaires / Périscolaires	p 16
Infos diverses.....	p 19
Vie associative.....	p 24
Infos pratiques	p 28

Mise en page :
RoudennGrafik, 02 96 58 02 03

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Mardi		
Mercredi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	9 h 00 - 12 h 00	
Vendredi	9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	10 h 00 - 12 h 00	

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 22 octobre 2015

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO (arrivé à 19 heures 05), Daniel JÉGO (arrivé à 19 heures 05), Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 10), Virginie CABUY, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL

Absent : Gérard MIRIEL ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE

Christian MORIN a été nommé secrétaire.

BATIMENTS COMMUNAUX ET MATERIEL

1. Ecole maternelle - achat d'un aspirateur - décision modificative n°5 sur le budget communal 2015

Le conseil municipal décide d'acheter un nouvel aspirateur, retient l'offre remise par la société Hygial Ouest de CORNILLE pour un montant de 410,00 euros H.T. soit 494,10 euros T.T.C. et approuve la décision modificative présentée ci-dessous.

Augmentation de crédits		
Opération	Compte	Montant
Op. 311	D2188	+ 100,00 €
Augmentation de crédits		
Chapitre	Compte	Montant
16	R1641	+ 100,00 €

2. Ecole - achat d'un vidéoprojecteur

Le conseil municipal annule et remplace la délibération prise lors de la séance du 23 juillet 2015, décide d'acheter un vidéoprojecteur interactif pour l'école primaire et de retenir la proposition remise par la société Micro C pour un montant de 2 000,00 euros H.T. soit 2 200,00 euros T.T.C.

3. Bibliothèque - bac de rangement pour les livres

Le conseil municipal décide d'acheter deux bacs de rangement pour les livres et de retenir l'offre remise par Bourrelier Education pour un montant de 284,17 euros H.T. soit 341,00 euros T.T.C.

VOIRIE / URBANISME

1. Plateau surélevé - achat de potelets

Il a été décidé d'acheter dix poteaux à installer au niveau du plateau surélevé situé rue de la Commanderie, de retenir la proposition remise par la société REHEL de LA LANDEC pour un montant de 329,00 euros H.T. soit 394,80 euros T.T.C. ; ces travaux seront réalisés en régie.

2. Rue du Pont des Vignes - achat de panneaux de signalisation

Le conseil municipal a décidé d'acheter des panneaux de signalisation, de retenir la proposition remise par la société Signalisation Lacroix de VANNES pour un montant de 187,41 euros H.T. soit 224,89 euros T.T.C.

3. Viabilisation du lotissement Résidence Les Magnolias - application des pénalités de retard

Il a été décidé d'exonérer les entreprises de l'application des pénalités de retard prévues dans le cahier des clauses administratives particulières pour les travaux définitifs.

4. Recensement de la voirie communale - proposition de déclassement de la voie communale n°19

L'assemblée a approuvé le déclassement de la voie communale n°19 en chemin rural n°19 et a chargé Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

5. Mise en place d'un marché de Noël

Le conseil municipal décide, en association avec le Comité des Fêtes, de participer au marché de Noël qui aura lieu le 28 novembre 2015 sur la commune.

FINANCES

1. Admission en non-valeur

Le conseil municipal a décidé de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des exercices 2002 et 2003 pour un montant de 1 996,12 euros.

2. Vote des tarifs communaux 2016

Les tarifs communaux sont fixés comme suit pour l'année 2016 :

MAISON DU TEMPS LIBRE	Particuliers domiciliés dans la commune	Particuliers / associations hors commune
Grande salle (deux jours consécutifs)	150,00 euros	300,00 euros
Petite salle (deux jours consécutifs)	50,00 euros	-
Cuisine (deux jours consécutifs)		
- si louée avec la grande salle	50,00 euros	50,00 euros
- si louée avec la petite salle	80,00 euros	-
Chauffage (période hivernale)		
- grande salle	0,20 euro / kwh	0,20 euro / kwh
- petite salle	-	-
Vin d'honneur (grande salle uniquement)	100,00 euros	-
Réunions non suivies de repas		
- entreprises, organismes professionnels	200,00 euros	200,00 euros
- associations extérieures	-	60,00 euros
Location vaisselle (deux jours consécutifs)	0,40 euro / couvert	0,40 euro / couvert
Vaisselle cassée		
- assiettes, verres, louches	2,10 euros l'unité	2,10 euros l'unité
- couverts	1,50 euros l'unité	1,50 euros l'unité

Caution : 450,00 euros pour toute réservation

Arrhes : 50 % du prix de la location non restitués en cas de désistement à moins d'un mois de la manifestation, sauf cas de force majeure

Forfait de 50,00 euros facturé aux utilisateurs si la salle est rendue dans un état de propreté insuffisant

Manifestations organisées par les associations de la commune :

- gratuité au maximum deux fois par an en dehors des week-ends prolongés
- forfait de 100,00 euros à partir de la 3^{ème} manifestation
- chauffage payant pour toutes les manifestations organisées par les associations communales

LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- gratuité pour les associations
- forfait de 60,00 euros pour les particuliers de la commune

LOCATION DE TABLES ET DE CHAISES (aux particuliers de la commune et hors commune)

- la table 2,00 euros
- le lot de quatre chaises 1,00 euro

REPAS DE CANTINE

- repas enfant 2,55 euros / 3,71 euros
- repas adulte 5,25 euros
- repas stagiaire 2,55 euros

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

- jusqu'à 30 heures dans le même mois 1,00 euro / heure
- à partir de la 31^{ème} heure dans le même mois 0,80 euro / heure
- surplus après 19 heures 3,00 euros
- 50 % du prix normal pour le 3^{ème} enfant d'une même famille sous réserve que les trois enfants de la même famille sont présents au cours du même mois

toute heure commencée sera facturée

ACCUEIL PERISCOLAIRE "TAP"

- Gratuité

GARDERIE "TAP"

- Gratuité

CONCESSIONS

- cimetières

15 ans 100,00 euros
30 ans 200,00 euros

- colombarium

5 ans 80,00 euros
10 ans 160,00 euros
15 ans 250,00 euros
20 ans 400,00 euros
30 ans 750,00 euros

- jardin du souvenir

10 ans 20,00 euros

PHOTOCOPIES

Particuliers / associations hors commune		Associations de la commune	
noir/blanc	couleur	noir/blanc	couleur
format A4			
0,15 euro	0,50 euro	gratuit	0,20 euro
format A3			
0,25 euro	1,00 euro	gratuit	0,20 euro

TÉLÉCOPIES 1,00 euro

DROITS DE PLACE

100,00 euros/semestre, 200,00 euros/an, 30,00 euros/jour

3. Régime indemnitaire

Le conseil municipal a décidé d'ajouter au régime indemnitaire l'indemnité d'exercice de missions des préfetures pour le grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2015.

4. Rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, sur l'élimination des déchets et sur le service d'eau potable

Le conseil municipal n'émet aucune réserve sur ces rapports.

Séance du 26 novembre 2015

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT (arrivé à 19 heures 15), Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO (arrivé à 19 heures 05), Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 35), Myriam LE BAIL, Nadège DAMIDE (arrivée à 19 heures 30), Virginie CABUY.

Monsieur Marcel PIGEON a été nommé secrétaire.

MATERIEL / TRAVAUX

1. Ecole primaire - achat d'une plastifieuse

Il a été décidé d'acheter une plastifieuse pour l'école et de retenir l'offre remise par la société Top Office de LEHON pour un montant de 61,74 euros H.T. soit 74,09 euros T.T.C.

2. Rue de la Commanderie - sécurisation du lavoir

Le conseil municipal décide d'acheter des rambardes pour sécuriser le lavoir, retient l'offre remise par la société REHEL de LA LANDEC pour un montant de 2 530,00 euros H.T. soit 3 036,00 euros T.T.C.

3. Aménagement de la rue des Templiers dont la Place de la Mairie et de la rue de la Commanderie - facturation aux particuliers

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du bourg des travaux ont été entrepris sur le domaine privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à facturer les propriétaires concernés, décide que le montant de la facture correspondra à celui facturé à la commune par l'entreprise et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

FINANCES

1. Personnel communal et bénévoles intervenant à l'accueil périscolaire - bons d'achat de Noël 2015

Il a été décidé de maintenir les bons d'achat de Noël pour l'année 2015 et de fixer la valeur de ces bons d'achat à 75,00 euros.

2. Ecole - bons d'achat de Noël 2015

Les membres du conseil municipal décide de reconduire les bons d'achat de Noël d'un montant de 50,00 euros par classe pour l'année 2015.

3. Indemnité annuelle allouée au Comptable du Trésor

Il a été décidé, par treize voix pour et deux voix contre, de verser l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor au taux de 80 % selon le barème indiqué sur l'arrêté ministériel pour l'année 2015.

4. Décision modificative n°6 sur le budget communal 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative permettant :

- d'augmenter les crédits pour les charges de personnel, les travaux d'éclairage public et ceux de l'aménagement du bourg
- d'augmenter les recettes suite à l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police (Département).

Séance du 10 décembre 2015

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 40), Nadège DAMIDE (arrivée à 19 heures 30), Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absent : Daniel JEGO

Virginie CABUY a été nommée secrétaire.

MATERIEL / TRAVAUX

1. Ecole maternelle - travaux supplémentaires

Il a été décidé d'ajouter des cloisons entre chaque urinoir et de retenir l'offre remise par la société Baticarrl' de TADEN pour un montant de 210,00 euros H.T. soit 252,00 euros T.T.C.

2. Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation - projet Kermené - avis

Monsieur le Maire rappelle que la société Kermené a déposé un permis de construire en vue de l'extension d'une unité de fabrication de produits élaborés de charcuterie à VILDE-GUINGALAN. Une enquête publique a été ouverte du 28 octobre au 28 novembre 2015 au titre de l'installation classée pour la protection de l'environnement. Le conseil municipal émet un avis favorable au projet.

3. Déclassement d'une partie de la voie communale n°2 en chemin rural dans le cadre du projet Kermené

Le conseil municipal décide de déclasser en chemin rural la partie de la voirie communale n°2 telle que figurant au dossier d'enquête publique, charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette décision et note que le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour.

4. Proposition de cession de deux chemins ruraux dans le cadre du projet Kermené

Il a été décidé d'engager une procédure préalable à l'aliénation des sections de chemins ruraux suivantes :

- chemin rural anciennement VC2 au Sud de la RN 176 jusqu'à la station de relevage du réseau d'assainissement,
- chemin rural prenant sur le chemin rural mentionné ci-dessus et aboutissant à la parcelle B 1456 (entreprise Kermené).

Le conseil municipal décide de charger le Maire de constituer le dossier de l'en-

quête publique, d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

FINANCES

1. Contrats d'assurances hors assurances des risques statutaires - avenants

L'assemblée décide de reconduire les contrats d'assurances avec Groupama pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

2. Organisation du recensement de la population - collecte 2016

Le conseil municipal note que 3 agents recenseurs seront recrutés pour le recensement de la population du 05 janvier au 21 février 2016 et fixe comme suit la rémunération :

- sur la base du SMIC horaire pour les deux demi-journées de formation,
- 1,71 euro brut par habitant recensé,
- 1,13 euro brut par logement recensé,
- une indemnité forfaitaire pour le carburant de 250,00 euros brut, de 200,00 euros brut ou de 150,00 euros brut selon le district affecté.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

Il a été décidé de voter contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes-d'Armor 2015-2021 proposé par Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor et de voter la mention suivante :

“C'est à l'unanimité que le conseil municipal de VILDE-GUINGALAN se satisfait de la présence dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, proposé par Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor le 13 octobre dernier, des Communautés de Communes de Rance-Frémer et du Pays de Caulnes avec lesquelles nous travaillons et partageons un projet commun. Cependant, nous ne pouvons accepter le schéma proposé car il ne tient pas suffisamment compte des bassins de vie.

Nous prenons acte des délibérations et de la volonté des communes et communautés de communes du Pays de Dinan qui souhaitent et qui ont notamment demandé à s'associer à Dinan Communauté et sommes favorables à la création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération.

VILDE-GUINGALAN est par conséquent favorable, à une Communauté d'Agglomé-

ration à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan, s'appuyant sur les relations privilégiées et structurantes préexistantes et cela dès 2017”.

2. Ecole primaire - installation d'un vidéoprojecteur

Il a été décidé d'acheter un tableau tryptique pour l'école primaire et de retenir la proposition de la société Manutan Collectivités pour un montant de 348,02 euros H.T. soit 417,62 euros T.T.C.

Séance du 28 janvier 2016

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO (arrivé à 19 heures 05), Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 10), Myriam LE BAIL, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY.

Absents : Roselyne MORICET ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Daniel JEGO ayant donné pouvoir à Christian MORIN

Anne-Marie FOSSARD a été nommée secrétaire.

MATERIEL / TRAVAUX

1. Réhabilitation de l'église - validation du cahier des charges et lancement de l'appel d'offres

Il a été décidé de faire appel à un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'église et de valider le cahier des charges et, par huit voix pour et cinq voix contre, de retenir l'offre intégrale présentée par Monsieur Christophe ROUILLE pour un montant de 6 480,00 euros H.T. soit 7 776,00 euros T.T.C.

2. Aménagement du giratoire menant à la voie express

Le conseil municipal décide de prendre en charge les travaux liés à l'aménagement paysager du giratoire situé à l'entrée est de la commune et retient l'offre remise par la société COMBESCOT de TADEN pour un montant de 3 338,50 euros H.T. soit 4 005,96 euros T.T.C.

3. Redynamisation du centre-bourg - levée du sursis à statuer pour intégration d'un projet déposé par un particulier

L'assemblée décide de lever le sursis à statuer appliqué au permis de construire référencé PC022 388 15 C0005.

4. Cession d'un délaissé communal - Résidence des Camélias

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder un délaissé communal Résidence des Camélias, fixe à 5,00 euros par m² le prix de vente dudit délaissé, décide ne pas prendre en charge

tous les frais liés à cette vente, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et note que la cession ne pourra avoir lieu qu'avec une servitude permettant d'accéder aux regards.

FINANCES / PERSONNEL

1. Ratio d'avancement de grade au titre de l'année 2016

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 100 % le ratio « promus-promouvables » pour les avancements de grade.

2. Ecole primaire - demande de subvention pour une classe de voile

Il a été décidé de verser une subvention d'un montant de 38,00 euros par élève domicilié à VILDÉ-GUINGALAN à l'Amicale Laïque pour la classe de voile, soit 646,00 euros.

3. Adhésion au CNAS - mise à jour de la cotisation

Le conseil municipal décide de cotiser au Comité National d'Action Sociale également pour les agents retraités pour l'exercice suivant la date de leur départ en retraite.

Séance du 03 mars 2016

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Myriam LE BAIL, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY.

Absents : René ROBERT (arrivé à 19 heures 05), Daniel JEGO ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON (parti à 20 heures), Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 40)

Nadège DAMIDE a été nommée secrétaire.

MATERIEL / TRAVAUX

1. Mairie – achat d'une imprimante

Il a été décidé d'acheter une imprimante pour le service administratif et de retenir la proposition de la société Lyreco de VALENCIENNES pour un montant de 109,42 euros H.T. soit 131,31 euros T.T.C.

2. Aménagement de la route de Dinan et demandes de subvention

Le conseil municipal annule et remplace la délibération prise lors de la séance du 21 mai 2015, décide d'entreprendre des travaux sur la Route de Dinan, retient la proposition de la société Thébault Enrobé pour un montant de 58 637,90 euros H.T., prend note que le Département des Côtes-d'Armor pourra prendre en charge une partie de ces travaux et autorise donc Monsieur le Maire à signer une

convention et à déposer des dossiers de demandes de subventions.

3. Travaux – logements communaux

Il a été décidé de changer les menuiseries pour deux logements communaux et de retenir la proposition émise par la société Eugène DENIS de SAINT-MICHEL-DE-PLELAN pour un montant de 3 926,00 euros H.T. soit 4 141,93 euros T.T.C.

4. Cession des sections de chemins ruraux - projet Kermené

Le conseil municipal décide de désaffecter les chemins de l'usage au public, confirme la cession des sections de chemins ruraux cadastrés section B 1675, décide de prévoir des servitudes, fixe le prix de vente de ces chemins à 2,00 euros par m², prend note que les frais liés à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

5. Projet de cession d'une parcelle appartenant à l'Etat – purge du droit de priorité – projet Kermené

Il a été décidé de renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1676 et de déléguer ce droit de priorité à Dinan Communauté.

6. Travaux de réhabilitation de l'église – attribution des lots et demandes de subvention

Il a été décidé d'effectuer les travaux de réhabilitation de l'église, de retenir les propositions remises par les entreprises nommées ci-dessous aux montants indiqués sous réserve que les candidats des lots 1 et 2 s'arrangent pour la mise à disposition de l'échafaudage, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires et de l'autoriser à déposer des dossiers pour les demandes de subvention.

LOT 1 GROS ŒUVRE	BENTO	42 225,92 € H.T.
LOT 2 CHAR- PEN- TE ET MENUISE- RIE	LEMAR- CHAND	76 819,84 € H.T.
LOT 3 PEINTURE	PIEDVACHE	3 477,10 € H.T.
LOT 4 ELECTRI- CITE	EPR	11 109,00 € H.T.
TOTAL		133 631,86 € H.T.

FINANCES

1. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015

Le conseil municipal déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2015 : compte 1068 : 255 876,71 euros.

2. Vote des subventions communales 2016

Le conseil municipal suit l'avis émis par la commission et arrête comme indiqué ci-dessous le vote des subventions :

Amicale Laïque (subvention de fonctionnement)	1 283,00 euros
Amicale Laïque (sortie voile)	646,00 euros
Arts et Culture	200,00 euros
Football Club Pays Plélan Vildé	1 800,00 euros
Autour d'Émeric et Anthony	200,00 euros
Club de l'Amitié de Vildé-Guingalan	200,00 euros
Comité des Fêtes et d'Animations	200,00 euros
Cyclos Vildé	200,00 euros
Rance Poker Club	200,00 euros
Société de Chasse	200,00 euros
Restos du Cœur	50,00 euros
Rêves de clown	50,00 euros
Ligue contre le cancer	50,00 euros
France ADOT	50,00 euros
Croix Rouge française	50,00 euros
Secours populaire	50,00 euros
On bouquine	50,00 euros
Solidarité Pays de Dinan Banque Alimentaire	50,00 euros
Mission Locale	1 300,00 euros
CLIC	20,00 euros
Kiwanis	100,00 euros
Association ferroviaire Bretagne Nord	50,00 euros
Judo	50,00 euros
RASED (estimatif)	100,00 euros
Fonds de Solidarité pour le Logement (estimatif)	400,00 euros

3. Participation aux frais de fonctionnement liés à la scolarisation d'un élève en CLIS à LÉHON

Le conseil municipal décide de prendre en charge uniquement les frais de fonctionnement liés à la scolarisation d'un enfant en C.L.I.S. à LÉHON, soit 584,00 euros.

4. Vote des taux d'imposition 2016

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux au titre de l'année 2016.

taxe d'habitation : 14,99 %

taxe foncière sur le bâti : 17,63 %

taxe foncière sur le non bâti : 62,39 %

5. Acceptation des dons par la commune

Il a été décidé d'accepter le don de l'association le Comité des Fêtes pour un montant de 310,16 euros suite au marché de Noël et d'autoriser Monsieur le Maire à accepter les dons des associations vildéennes et de Kiwanis pendant toute la durée du mandat.

6. Contrat pour l'édition et la mise en page du bulletin municipal

Le conseil municipal décide de créer deux bulletins communaux par an, retient l'offre remise par la société Roudengrafik pour un montant de 1 590,00 euros H.T. par bulletin et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer le contrat.

7. Versement des indemnités de fonction aux élus

Suite à la création de la commission cohésion sociale, solidarité et citoyenneté, Monsieur le Maire propose de revoir les indemnités fixées aux élus. En accord avec les deux autres conseillers délégués, Monsieur le Maire propose de diminuer les indemnités accordées à ces derniers et de nommer un autre conseiller délégué.

Le conseil municipal décide de modifier les indemnités qui seront versées au Maire, aux quatre adjoints, aux trois conseillers délégués et aux sept conseillers comme suit :

	Indice 1015	Montant brut
Maire	37.95	1 442.65 €
Premier et deuxième adjoint	13.55	515.09 €
Troisième et quatrième adjoint	8.85	336.42 €
Conseiller délégué	2.95	112,14 €
Conseiller	1.48	56.26 €

Questions et informations diverses

Motion de soutien aux agriculteurs

Le conseil municipal, par quatorze voix pour et une abstention, valide la motion présentée ci-dessous.

“Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles. Ils regrettent cependant les exactions et dégradations commises durant les manifestations, coûteuses pour nos contribuables et désastreuses en terme d'image.

La Bretagne est une région qui ne peut se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.”

Séance du 31 mars 2016

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, Annie REHEL, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 10), Myriam LE BAIL, Nadège DAMIDE (arrivée à 19 heures 45), Virginie CABUY.

Absents : René ROBERT ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON, Christian MORIN

Philippe URO a été nommé secrétaire.

MATERIEL / TRAVAUX

1. Réhabilitation de l'église – mission SPS et avenant

Le conseil municipal lève la réserve pour l'attribution des lots n°1 et n°2, accepte l'avenant n°1 au lot n°2 du marché « réhabilitation de l'église » pour un montant de 1 975,00 euros H.T., autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant, retient l'offre de Monsieur Eric LEBEDEL pour la mission de coordination sécurité pour un montant de 1 060,00 euros H.T. soit 1 272,00 euros T.T.C. et prend note que les travaux se termineront en décembre 2016.

2. Alimentation BT station d'épuration au lieudit Les Molières

Il a été décidé d'autoriser le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle

cadastrée section A n°1351 au lieu-dit Les Molières pour l'alimentation basse tension de la station d'épuration et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE des Côtes d'Armor.

FINANCES

1. Solidarité financière et fiscale – partage du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires – Dinan Communauté

Le conseil municipal est favorable au principe de solidarité communautaire, dénonce la convention signée avec la Communauté de Communes de Dinan pour le partage foncier car elle arrive à son terme et souhaite discuter d'une nouvelle convention avec tous les membres de Dinan Communauté et ceux de la future agglomération.

2. Proposition d'acquisition des parcelles cadastrées section B numéros 669 et 1179 – rue du Stade

Il a été décidé d'acheter les parcelles cadastrées section B n°669 et 1179 situées rue du Stade sous réserve que les conclusions du service régional de l'archéologie préventive ne nécessitent pas d'organiser de nouvelles fouilles, de fixer le prix à 2,00 euros le m² pour la parcelle cadastrée section B 669 et 0,50 euro le m² pour la parcelle cadastrée section B 1179, de décider de prendre en charge les frais liés aux fouilles archéologiques et à l'acquisition de ces terrains, de solliciter le Centre de Gestion pour la rédaction de l'acte de cession, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'authentifier et de désigner Monsieur PIGEON pour représenter la commune lors de la signature.

3. Vote du budget primitif 2016

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 820 950,00 euros (section de fonctionnement) et à 662 810,00 euros (section d'investissement).

4. Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Il a été décidé de contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000,00 euros auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

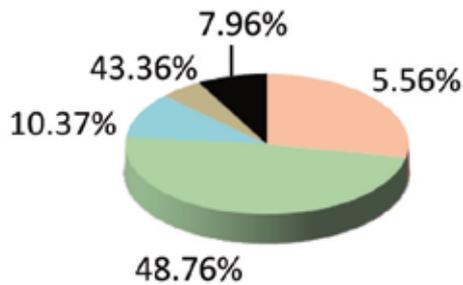
5. Contrat départemental de territoire 2016-2020

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les opérations inscrites au contrat de territoire 2016-2020, valide l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté et autorise Monsieur le Maire, sur ces bases, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental des Côtes-d'Armor.

Compte administratif 2015

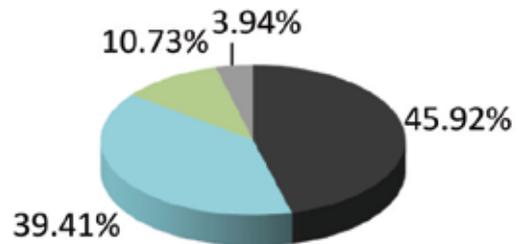
Section de fonctionnement

Dépenses (réalisé : 608 460,20 €)



- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses,...)
- Charges de personnel (salaires, charges,...)
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations...)
- Charges financières (intérêts d'emprunts, intérêts de ligne de trésorerie)
- Amortissements, dépenses imprévues, divers

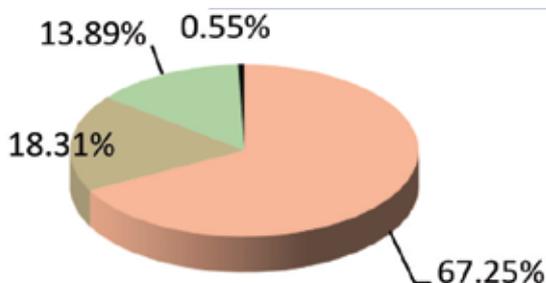
Recettes (réalisé : 795 257,78 €)



- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF garderie, concessions de cimetières...)
- Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers

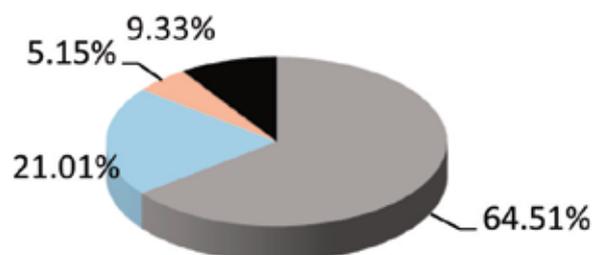
Section d'investissement

Dépenses (réalisé : 518 341,82 €)



- Investissements (aménagement du bourg, voirie, travaux école maternelle, site internet, église,...)
- Travaux sur réseaux
- Remboursement du capital des emprunts
- Divers (opérations d'ordre, travaux en régie, amortissements, intégrations, déficit d'investissement reporté,...)

Recettes (réalisé : 392 273,20 €)

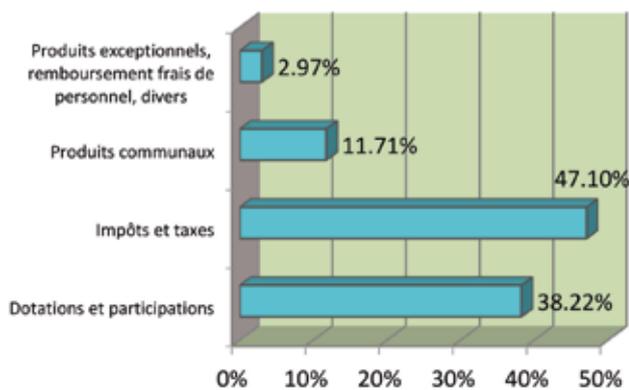
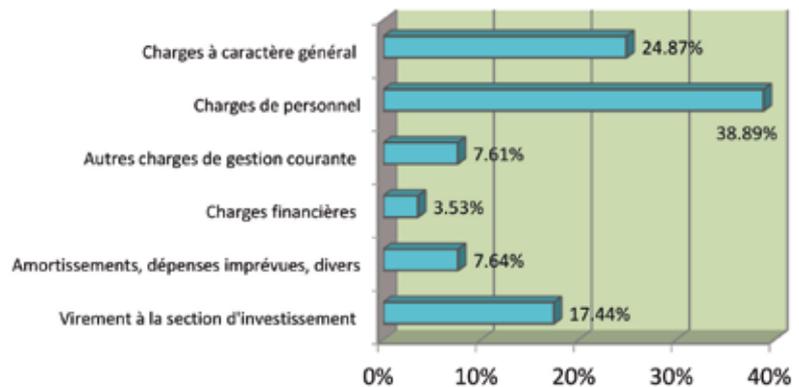


- Report de l'excédent de fonctionnement 2015
- Subventions sur les investissements
- Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2014 et taxe d'aménagement
- Divers (amortissements,...)

Budget primitif 2016

Section de fonctionnement

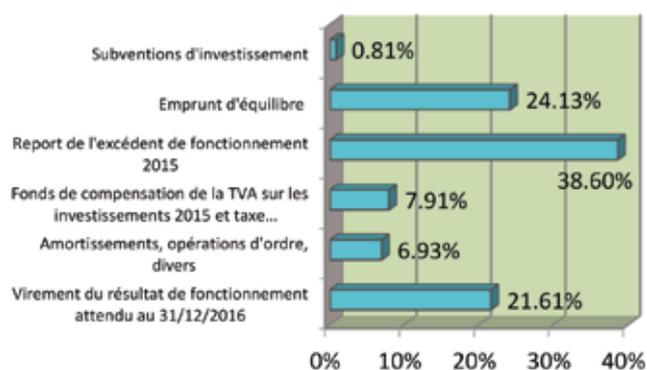
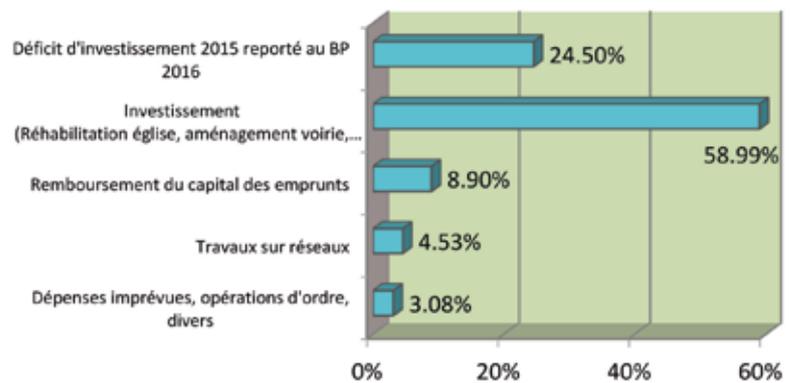
Dépenses
(prévu : 820 950,00 €)



Recettes
(prévu : 820 950,00 €)

Section de fonctionnement

Dépenses
(prévu : 662 810,0 €)



Recettes
(prévu : 662 810,00 €)

Bruits de voisinage nuisances sonores

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ». Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de

causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses ou les scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 ;**
- **les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles nés en **avril, mai, juin, juillet, août et septembre 2000** doivent se faire recenser à la mairie **au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans**, soit respectivement **en avril, mai, juin, juillet, août et septembre 2016**.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur **les listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.



Comité cantonal d'entraide

Le Comité est à votre service et a pour mission une aide, un soutien, un accompagnement à domicile aux personnes leur permettant de vivre selon leurs choix dans les meilleures conditions possibles.

Les différents services proposés :

- L'aide aux personnes âgées ou handicapées (le service fonctionne 7jours/7)
- L'aide aux familles (ménage, repassage...)
- La garde d'enfants
- Le portage de repas (il fonctionne 7 jours sur 7 en liaison chaude, livraison le midi d'un repas complet)
- La téléalarme (le système de téléassistance se compose de 2 parties, un transmetteur et un médaillon ou bracelet étanche. Le transmetteur se branche sur votre prise téléphonique et sur une prise secteur)
Ce service permet de converser sans avoir à décrocher le téléphone et d'assurer ainsi une sécurité des personnes à leur domicile.
- La boîte à clés (est l'endroit le plus sûr pour ranger et partager vos doubles de clés avec votre entourage. Définissez votre propre combinaison, code à 4 chiffres)

**Pour tous renseignements, contactez-nous
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h**

4, rue des Rouairies
BP 10 - 22980 PLELAN-LE-PETIT
Tél : 02.96.27.67.50
Fax : 02.96.27.09.99
cce.pleslanlepetit@wanadoo.fr

Inscriptions à l'école

Pour inscrire votre enfant à l'école de VILDE-GUINGALAN, il faut se rendre à la mairie muni des documents suivants :

- votre livret de famille,
- un justificatif récent de domicile,
- un document attestant que l'enfant a eu

les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication,

- un certificat de radiation pour les élèves scolarisés avant dans une autre commune.

L'enfant doit être inscrit au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Voisins vigilants

A l'occasion de l'arrivée des beaux jours et des grandes vacances, les pouvoirs publics insistent sur la vigilance de chacun pour dissuader les cambrioleurs qui, eux, ne prennent pas de vacances et profitent du calme estival pour opérer.

Afin d'éviter de mauvaises surprises, vous pouvez vous accorder entre voisins pour créer l'illusion du mouvement chez ceux qui se sont absentés : ouvrir et fermer les volets, laisser une lampe allumée à la nuit tombée et bien sûr, relever les boîtes aux lettres.

Passeports et cartes d'identité

Pour se déplacer en dehors de l'Union européenne, il est nécessaire d'avoir un passeport. Pour obtenir ce document, il faut se rendre dans une mairie équipée (DINAN ou JUGON-LES-LACS) avec les pièces justificatives nécessaires (se renseigner auprès de nos services).

En ce qui concerne les voyages dans les pays qui ne nécessitent que la présentation de la carte nationale d'identité, certains ont officiellement reconnu la prolongation de cinq ans de la validité de ladite carte, même si la date indiquée au

dos est échu, d'autres non. Afin d'éviter les éventuels désagréments à la douane, la mairie vous conseille de faire refaire votre carte d'identité si vous comptez voyager.



La Coopérative Jeunesse de Services

Connaissez-vous les CJS ? La Coopérative Jeunesse de Services est une aventure collective et un projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif.

Le principe : 12 à 15 jeunes de 16 à 18 ans accompagnés par deux animateurs formés créent et pilotent une entreprise coopérative le temps d'un été. Ce concept venu du Québec et expérimenté en Bretagne en 2013 ne cesse de se développer : 21 CJS dans 6 régions de France et près de 300 jeunes coopérants en 2015.

Lors d'une présentation par le pôle d'Économie Sociale et Solidaire du Pays de Dinan [association ESS'PRance] à la

dernière réunion de la commission jeunesse du Conseil de développement le 29 février dernier, de nombreux acteurs et 3 communes ont manifesté l'envie d'en savoir davantage sur ce dispositif.

C'est pourquoi nous allons organiser un temps d'information spécifique avant l'été et évoquer les possibilités d'implantation d'une coopérative sur notre territoire en 2017.

Contact : Adeline Le Mabec
07 83 64 41 94
contact@essprance.fr



Je pense à mettre à jour ma carte Vitale !



Tous les ans

Grâce à ce réflexe, vous actualisez vos droits de façon régulière à l'assurance maladie, vous gardez une prise en charge efficace et rapide de vos dépenses de santé. Vous pouvez le faire quand vous voulez.

Un conseil : mettez à jour votre carte tous les ans à la même période (à la rentrée ou à la date indiquée sur votre carte par exemple).

Dès que ma situation change

La carte Vitale, c'est également une mise à jour à chaque changement dans votre situation personnelle et familiale (Etat-Civil, droit à la CMUC ou à l'ACS, maternité, retraite, prise en charge d'une affection de longue durée...). Vous pourrez mettre à jour votre carte après avoir transmis les justificatifs à votre caisse d'assurance maladie.

Bon à savoir : vous bénéficiez de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ? Pour ne pas avancer les frais chez le médecin, mettez vite à jour votre carte Vitale.

Comment ?

Près de chez vous : dans les pharmacies, les accueils de la CPAM et certains établissements de santé. C'est très simple à réaliser et ça ne vous prendra qu'une minute.

Chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires résident dans vos résineux tels que le pin maritime et le cèdre.

Comment y remédier ?

- Ne coupez pas les branches,
- Ne brûlez pas les arbres.

Les chenilles ont une seconde vie sous la terre, elles peuvent vivre jusqu'à 5 ans ! Il faut prendre contact avec une entreprise spécialisée ou acheter des pièges adaptés.

Ma ruche : je la déclare !

La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1^{ère} ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (plan de Maitrise contre le varroa, programme pilote de lutte contre la loque américaine....) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite « aethina tumida » jusqu'alors inconnu en Europe. Ce petit coléoptère des ruches a été détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il est primordial de pouvoir visiter tous les ruchers du secteur.



Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1^{er} novembre.

• **Par Internet** sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées.

• **Après du GDS** par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

Pour nous apiculteurs bretons la déclaration de novembre est devenue la bonne habitude. Continuons.

Frelons asiatiques

Le frelon asiatique est apparu en France en 2004 probablement importé par un bateau dans le port de Bordeaux. Il fait partie de la grande famille des hyménoptères (distinction : quatre ailes à membranes).

- le **frelon d'Europe** est appelé VESPA CABRO, les ruches contiennent environ **150 ouvrières**,
- le **frelon asiatique** est appelé VESPA VELUTINA, les ruches se composent d'environ **4 500 ouvrières**.

Le nid du frelon asiatique est composé d'une reine active et de 40 fécondées avec 25% de réussite pour procréer. Chacune de ces reines ira construire un nid primaire en mars pouvant atteindre la grosseur d'un melon à une hauteur ne dépassant pas les 2 mètres et souvent à proximité d'une eau courante.

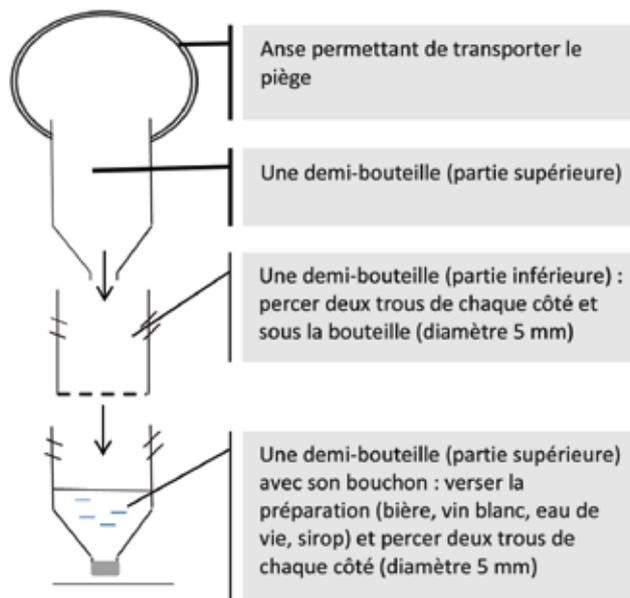
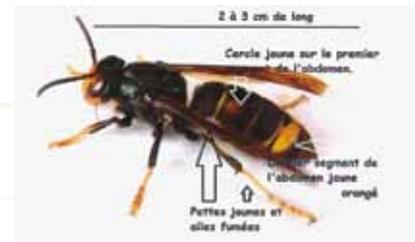
De ce nid primaire sortiront des ouvrières qui iront construire un nid plus haut et plus important dans un rayon maximum de 700 mètres.

La destruction des nids peut se faire jusque mi-novembre mais le plus intéressant est de détruire les nids primaires **en mars et avril**.

Comment fabriquer un piège pour les frelons asiatiques ?

- 2 bouteilles en plastique non galbées
- 25 cl. de bière brune
- 1 verre de vin blanc
- 1 verre d'eau de vie
- 2 à 3 cl. de sirop de fruits rouges

Quantité suffisante pour mettre en place 4 pièges, le contenu doit être renouvelé toutes les deux semaines.



Les frelons asiatiques sont dangereux et prolifèrent très rapidement, il faut agir !

Un modèle de piège peut être visionné au secrétariat de la mairie.

Si vous voyez un nid de frelons asiatiques sur votre propriété, il faut effectuer une déclaration en mairie pour que Dinan Communauté intervienne et prenne en charge les dépenses liées à la destruction du nid. Sur le domaine public les pompiers peuvent intervenir.

Etat-Civil

Naissances

- Le 07/10/2015 ALLAIN Soan, Thierry, Jean
5 rue du Jard
- Le 30/11/2015 GORRÉ LEMERCIER Ilyas, Pascal
6 rue des Clossets
- Le 28/12/2015 JAMET Marion, Karine, Delphine
l'Épinay

Décès

- Le 21/12/2015 LECOMTE née MAILLARD Angèle
2 C rue des Templiers
- Le 29/01/2016 LECHEVESTRIER née MERDRIGNAC
Simonne
9 rue des Moulins
- Le 14/02/2016 GUÉRIN Serge, Joseph, Marcel
2 rue de la Borgnette

Urbanisme

Demandes de déclarations préalables

- | | | | |
|------------|--|------------|--|
| 19/10/2015 | HELLO Wilfrid
11 rés. des Magnolias
Pose d'une clôture + enrobé cour | 18/01/2016 | LAFOSSE Christophe
18 Coavou
Pose d'un portail et d'une clôture |
| 09/11/2015 | BONJOUR Jean-Paul
Impasse de la Croix Nergan
Changement des portes et fenêtres | 02/02/2016 | JEGO Daniel
13 rue des Templiers
Création d'une véranda |
| 25/12/2015 | NOGUES Maria
3 rue du Jard
Division en vue de construire | 20/02/2016 | MIRIEL Raymonde
41 rue des Templiers
Changement de destination
du salon de coiffure |
| 28/12/2015 | ROUAULT Angélique
22 rés. des Hortensias
Construction mur + portail sur rue | 22/02/2016 | CADOL Alain
Le Préron
Création d'une véranda |
| 07/01/2016 | MORICET Alain
2 rés. des Camélias
Pose d'une fenêtre de toit | 24/02/2016 | FROSTICK Garry
3 rue de l'Orme
Création d'une véranda |
| 18/01/2016 | BENOIST Marguerite
Vaucouleurs
Changement des huisseries
+ pose de volets | 25/02/2016 | CADE Jean-Claude
18/20 rue de la Landelle
Construction de 2 appentis |
| 18/01/2016 | BENOIST Hugues
5 rue du Ménard
Pose d'une clôture à moutons | 29/02/2016 | CHAHEN Régis
Vaucouleurs
Pose d'une isolation par l'extérieur |

Demandes de permis de construire

- | | | | |
|------------|--|------------|---|
| 30/11/2015 | PELTIER Régis et ADAM Paméla
Coavou
Construction d'une maison individuelle | 11/01/2016 | BIARD Ronan et HERVÉ Typhaine
L'Épinay
Construction d'une maison individuelle |
| 14/12/2015 | HIANCE Cédric
La Petite Maladrie
Construction d'une maison individuelle | 13/01/2016 | DINAN COMMUNAUTE
Les Prés de Mauny
Nouvelle station d'épuration |

Recensement de la population

Cette année, le recensement s'est déroulé dans notre commune du 21 janvier au 20 février 2016.

Premiers chiffres* :

- 40% des ménages se sont recensés sur internet

- 100 % des logements ont été recensés (569 logements)
- 1 246 habitants (population municipale)
- 33 résidences secondaires
- 30 logements vacants

* les données seront vérifiées par l'INSEE



Travaux

Changement des vitraux de l'église

Les Maîtres Verriers Rennais de BOIS-GERVILLY ont changé les 7 vitraux de l'église et le dessus de porte de l'entrée. Le montant de ces travaux est de 18 934,00 euros T.T.C.

La commune tient à remercier l'association catholique des chefs de famille de Vildé qui a financé ces travaux.



Avant



Après

L'Agenda D'Accessibilité programmée

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) de la commune ne sont pas accessibles aux personnes handicapées. Ainsi, la commune avait l'obligation de

déposer un Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP). L'ADAP est l'engagement de la collectivité à procéder aux travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments et de ses installations. Ce docu-

ment a été approuvé le 08 février 2016 par la Préfecture des Côtes-d'Armor pour une durée de 3 ans. Vous trouverez ci-dessous le programme des travaux.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
La signalétique pour tous les ERP et les IOP L'école primaire L'école maternelle La garderie Le restaurant scolaire Le lavoir	L'église Les toilettes publiques de l'église	La Maison des associations La Maison du Temps Libre (MTL) Les toilettes publiques près de la MTL	Le cimetière Le terrain de jeux de boules Le terrain multisports Le terrain de tennis	Les terrains de football	La Mairie
8 081,00 € H.T.	3 047,00 € H.T.	4 466,00 € H.T.	6 532,00 € H.T.	17 844,00 € H.T.	10 105,00 € H.T.

Montant des travaux : 50 075,00 € H.T.

Une nouvelle station d'épuration

La commune de VILDE-GUINGALAN dispose actuellement d'un dispositif de traitement des eaux usées de type lagunage pour une capacité de traitement de 550 équivalents-habitants.

Le dimensionnement des ouvrages actuels n'est plus adapté aux charges entrantes, ce qui entraîne une qualité de rejet très dégradée. L'arrêté préfectoral en vigueur n'est plus respecté.

Aussi Dinan communauté a désiré faire procéder à la construction d'une nou-

velle station d'épuration des eaux usées d'une capacité de 1 200 équivalents-habitants apte à faire face au développement de l'urbanisation et à répondre aux nouvelles exigences réglementaires en terme de qualité de rejet.

La filière de traitement choisie sera du type aération prolongée à faible charge avec nitrification dénitrification et traitement physico-chimique du phosphore.

La filière « boues » sera de type lits plantés de roseaux.



Voirie

Aménagement de voirie

Giratoire Entrée Est

Celui-ci vient d'être aménagé par l'entreprise Combescot. Des totems de pierre vont être mis en place au centre du rond-point pour représenter les 3 sortes de granit du bassin de LANGUEDIAS. Cet aménagement a été financé en partenariat avec le Département des Côtes-d'Armor.



Aménagement de la Route Départementale 776

Des îlots franchissables présentant des bordures en granit bleuté de type Ascodal et des bandes en enrobé rouge seront mis en place au milieu de la chaussée, Route de Dinan, par l'entreprise Thébault Enrobé à l'automne prochain.

Ceux-ci seront reliés par une bande de résine gravillonnée. Un cheminement pié-

ton, en enrobé, va être créé sur environ 300 mètres. Il sera matérialisé par des potelets en bois munis d'une bande réfléchissante.

L'objectif de ces travaux est de réduire la vitesse à 50 kilomètres par heure sur environ 900 mètres afin de requalifier cette zone en agglomération.

Aménagement du square face au calvaire

La commission est en recherche d'aménagement qui prendra en compte l'aspect financier. Le marquage horizontal de la chaussée communale sera refait au cours de l'année.

Rambarde du lavoir

Une rambarde sera posée prochainement par l'entreprise REHEL de LA LANDEC au niveau du lavoir. Elle sera de la même couleur que les mâts de l'éclairage public. Des potelets ont également été peints et posés par le service technique au niveau du passage surélevé.

Aménagement du Carrefour

rue de la Borgnette et rue du Pont des Vignes

A la demande de plusieurs habitants, un cheminement piéton sous forme de pas japonais en pierre de LANGUEDIAS sera créé prochainement.

Attention aux animaux en divagation

N'oubliez pas que vos animaux domestiques doivent toujours être sous votre surveillance quand ils se trouvent sur la voie publique. Ces dernières semaines, des chiens, des chevaux et même un bouc ont été trouvés divagants. Ces animaux en liberté peuvent présenter un danger pour les piétons et les usagers de la route.



Actualités et Manifestations

Repas du CCAS

Comme chaque année, le repas du 11 Novembre a été l'occasion pour les aînés de la commune de se retrouver autour d'un repas préparé par le Bistrot de Campagne, en compagnie des membres du conseil municipal et du CCAS. Repas qui

fut un succès avec plus de 110 convives. Des fleurs ont été offertes aux doyens de VILDÉ-GUINGALAN présents au repas. Plus tard, les personnes de plus de 90 ans absentes ce jour-là ont reçu la visite de Monsieur le Maire.



Commémoration de l'armistice de 1918

La fin de la Grande Guerre a été commémorée au monument aux morts en présence du conseil municipal, des Vildéens et des enfants auxquels Monsieur André LEBRETON avait appris les paroles de la Marseillaise.

Cérémonie des vœux

Le 10 janvier dernier, Monsieur le Maire a présenté avec une joie non dissimulée ses traditionnels vœux aux Vildéens devant une salle comble en compagnie de Monsieur René DEGRENNE, conseiller départemental. A cette occasion, le maire a tenu à remercier Nicole RUELLAN suite à son récent départ à la retraite pour tous les services rendus à la commune. Il a également dressé le bilan financier de l'année écoulée, salué l'arrivée des nouveau-nés, présenté les agents recenseurs et exposé les projets à venir : travaux imminents de la nouvelle station d'épuration, projet de

mise en sécurité de la route de Dinan, nouveau carrefour giratoire à l'entrée est du bourg, réhabilitation de l'église et projet d'extension de l'usine Kermené. Un apéritif a, comme à l'accoutumée, clôturé cette matinée ensoleillée.

VILDÉ-GUINGALAN compte environ 1250 habitants, chiffre qui sera précisé par les résultats du Recensement de la population. L'année passée, il y a eu 13 naissances, 8 décès, 2 mariages et un baptême civil. Six nouveaux nés étaient présents à la cérémonie et un était excusé.



Départ en retraite de Nicole RUELLAN

Nicole Ruellan a pris sa retraite le 31 décembre 2015 après 17 années passées au contact des enfants au sein de l'école communale. A l'occasion des vœux du Maire, les élus et ses collègues lui ont souhaité une joyeuse retraite. Monsieur le Maire a rappelé les bons moments vécus et souligné l'engagement de Nicole dans sa mission.



Un succès pour le marché de Noël

Le Marché de Noël était de retour à VILDE-GUINGALAN le samedi 28 novembre 2015 à partir de 16 heures. Il a été organisé par le Comité des Fêtes soutenu par la commune et avec la participation du Club de l'Amitié.

Une trentaine d'exposants étaient présents avec des produits alimentaires et des petits cadeaux pour Noël, mais aussi des animations pour les enfants (manège, pêche aux canards, etc.).

Les associations faisaient également partie des exposants : les membres du Club de l'Amitié vendaient leurs ouvrages de l'art floral et le Comité des Fêtes comblait nos papilles gustatives. Ces produits étaient vendus au profit du Téléthon.

La présence du Père Noël et de la Mère Noël a ravi les plus petits comme les plus grands qui ont pu être photographiés avec ces invités. Profitant de sa présence, nous avons demandé au Père Noël de revenir à VILDE-GUINGALAN l'année prochaine pour notre marché de Noël 2016 et il y a répondu favorablement.

Le marché de Noël a eu un fort succès, les Vildéens ont répondu présents. Près de 600 personnes ont arpenté les allées du Marché, le tout dans une ambiance conviviale et festive à l'approche des fêtes de fin d'année.



Sortie du Bowling

La commission communale cohésion sociale, solidarité et citoyenneté organisait une sortie au bowling Le Belem à TADEN le samedi 17 octobre 2015. Seize enfants ont pu s'exercer à faire des strikes et des spares.

Après un après-midi au Belem, un tournoi de soccer a été organisé à VILDE-GUINGALAN.

Un grand bravo à Méline METAIREAU et Tyméo GOURANTON, les grands vainqueurs de cet après-midi bowling.



Une chasse à l'œuf à Vildé !

Une chasse à l'œuf a été organisée par la commission communale cohésion sociale, solidarité et citoyenneté le 29 mars 2016. Elle a eu lieu sur le terrain stabilisé en présence des enfants de la commune et de l'école.



Autres manifestations

La commission communale cohésion sociale, solidarité et citoyenneté a organisé différentes manifestations pendant cette année 2015. La commission a plusieurs projets qui seront concrétisés tout au long de l'année 2016.

A vos agendas... prêt... partez... :

- **Du 02 au 06 mai** : semaine anti-gaspillage au restaurant scolaire,
- **Mai** : sortie un mercredi après-midi pour rencontre sportive avec des personnes non voyantes rencontrées pendant les TAP,
- **Le vendredi 24 juin** : soirée fête de la musique à VILDE-GUINGALAN,
- **Le samedi 26 novembre** : marché de Noël.

Et bien plus encore

Au cours du mois de décembre dernier, pour patienter avant Noël, les enfants de l'école ont participé à diverses activités.

Spectacle de Noël

« Philémon et Merveilles »

Le 17 décembre, les enfants de l'école ont assisté au spectacle « Philémon et Merveilles » proposé par la compagnie Magiegantesque! Ce spectacle mêle magie et marionnettes ventriloques ; les enfants accompagnent Philémon dans sa quête de la boîte magique que Cristo, un magicien de la vieille école un peu farfelu et pittoresque, doit lui remettre. Après bien des aventures, Philémon réussit à faire apparaître un lapin, d'abord en mousse, puis en vrai.



C'est en compagnie du petit lapin que les enfants ont accueilli le Père Noël et ses friandises.

Sorties sportives du mois d'octobre

C'est au Jardin des Petits Diables à DINAN que les élèves de cycle 2 ont participé à une course longue (organisée par l'USEP) avec des enfants scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes.



Sorties Patrimoines des élèves des classes de CE2/CMI et CMI/CM2

Sur le thème de « Dinan au Moyen-Age », le mardi 10 novembre 2015 les enfants du cycle 3 ont visité les monuments représentatifs de l'art gothique et roman sur le thème « l'art des bâtisseurs du roman au gothique ».

Pour compléter la visite, les enfants ont assisté à deux ateliers : les maisons à pan de bois et les vitraux.



Les représentants des parents d'élèves

Liste des représentants des parents d'élèves avec le nom et la classe de leurs enfants (de gauche à droite).

Monsieur Yann METAIREAU, enfants : Méline en CE2 et Calie en PS/MS
 Madame Valérie GROULT, enfant : Lilian en MS/PS
 Madame Laure MAGARINOS, enfants : Zohia en CEI et Nyls en PS/MS
 Madame Guénaëlle LE GUEVELLE, enfant : Maxime en MS/GS
 Madame Gwénaëlle LEROY, enfant : Manon en PS/MS
 Madame Myriam LE BAIL, enfants : Noé en CEI et Lya en MS/GS
 Madame Virginie CABUY, enfants : Chloé en CP et Thibaud en CM1
 Absents de la photo :
 Madame Nadège LE JEUNE, enfants : Jade en CEI et Théo en CP
 Madame Maryline AVALLI, enfants : Anna en GS/MS et Rose en PS/MS
 Madame Delphine BEDEL, enfant : Chloé en GS/MS

Les représentants des parents d'élèves sont à votre disposition pour tout ce qui concerne la vie de l'école.



Ça bouge du côté de l'accueil périscolaire du matin et du soir

Sauvons les abeilles !

Nous avons essayé de sensibiliser les enfants au fléau constitué par le frelon asiatique. Ce dernier fait festin des abeilles déjà menacées d'extinction. Cette espèce est très efficace en matière de destruction d'abeilles puisqu'on estime à seulement 10 frelons le nombre nécessaire à l'extermination d'une ruche entière d'abeilles.

Les abeilles ont un rôle important à jouer en termes de biodiversité dans notre monde. Pour agir contre ce prédateur vorace qui conquiert la France depuis 2004 et occupe 70% du territoire, nous pouvons bâtir des pièges pour capturer les reines pondeuses sans nuire aux autres insectes. C'est vers la mi-février que la reine s'éveille et s'envole en quête de sucres énergisants afin de reprendre des forces pour bâtir un nouveau nid et y pondre. Durant 45 jours (entre le 15 février et le 1^{er} mai), elle est la seule à

s'occuper de ses larves. C'est à ce moment qu'il faut la piéger, car si rien n'est fait, au moins 150 nouvelles reines s'envoleront de chaque nid à l'automne.

Quelques pièges ont été fabriqués par certains enfants et installés dans leur jardin ou ailleurs.

Cette activité a eu comme objectif de faire prendre conscience aux enfants du danger de cette invasion et qu'il est important de se mobiliser pour freiner la prolifération de cette espèce venue de Chine.

Activités diverses

Quand chacun commençait à penser aux fêtes de fin d'année, il y a eu les attentats à Paris ; ils ont touché chacun d'entre nous. Afin d'aider les enfants à comprendre que la violence n'était pas une solution, nous leur avons proposé une soirée sur le thème de Paris, l'amour, l'amitié.... On a d'abord écouté la chanson « on écrit sur les murs » de United Kids, puis nous avons invité chacun d'entre eux à écrire le nom de tous ceux qu'ils aiment ainsi que des messages de paix sur des affiches que vous pouvez d'ailleurs toujours admirer. Ce fut une soirée riche où les enfants ont pu s'exprimer librement sur ce qu'ils avaient pu voir ou entendre.

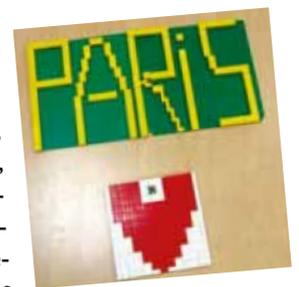
Nous avons ensuite repris le cours de la vie, et le Père-Noël est vite arrivé au centre des discussions. Comme chaque année, ce temps est marqué par la

« Christmas Party » à laquelle les enfants tiennent tant. Les chocolats, les bonbons et le Père-Noël (chargé de cadeaux) sont les ingrédients de son succès.

Après « l'ambiance Père-Noël », les enfants se sont attaqués au Nouvel An chinois avec pour emblème cette année : le singe. Mais qui dit singe dit bananes, et du coup on est parti dans la création d'un décor mêlant bananiers et animaux de la savane. Rien à voir me direz-vous, peut-être mais que c'est amusant ! On y retrouve même un tigre surnommé Stuart qui kiffe les bananes (en référence à une chanson des minions que les enfants connaissent bien).

Pendant l'accueil beaucoup d'activités ont été proposées aux enfants : peinture (aquarelle, gonflante ou libre), perles, pâte

à modeler, scoubidou, mandalas, jeux de société, jeux de construction, jeux d'imitation, jeux d'extérieur.... Auxquelles s'ajoutent les activités liées aux fêtes du calendrier. Pour la nouvelle année un arbre à vœux a été réalisé, pour Pâques des lapins marionnettes...



Les Temps d'Activités Péri-scolaires ont trouvé leur rythme

Plusieurs projets ont été proposés aux enfants depuis le mois de novembre :

Un petit tour du côté des Indiens d'Amérique : au travers de photos et de musiques indiennes, les enfants ont pu découvrir une nouvelle culture et fabriquer de très beaux attrape-rêves.

Divers petits bricolages de Noël ont pu être créés : capteurs de lumières et étoiles en carton. Et pour leur plus grand bonheur, ils ont réalisé des roses des sables : ce sont des friandises faites de céréales, de chocolat et de beurre fondu. Ce fut un moment gourmand !

Les cinq sens : sous forme de jeux, leurs sens ont été testés avec le loto sonore et le loto des odeurs. Ils ont dû notamment marcher en chaussettes dans des bacs mystères et retrouver un objet parmi d'autres dans un sac noir fermé et reconnaître un de leur camarade tout en ayant un bandeau occultant sur leurs yeux. Pour finir, nous avons dû jouer à des jeux de société en étant sourd (pour de faux bien sûr...), et bien ce ne fut pas si facile. Il a fallu trouver d'autres moyens de communication que la parole. Essayez pour voir !

Des activités artistiques : nous avons créé une fresque autour d'un conte, représenter l'arbre au fil des saisons, dessiner à la manière de François Boucheix, peindre sans pinceaux ou bien encore fabriquer des cartes à gratter (c'est vraiment facile et le résultat est sympa).



Un herbier : après avoir ramassé et fait sécher des feuilles, les enfants ont pu réaliser des herbiers. Ainsi, ils ont pu découvrir différents végétaux à travers cette activité ludique et culturelle.

“Jouons avec le vent”, et pour ce faire, chaque enfant a fabriqué et décoré son propre manchon à air (ou cerf-volant), soit avec du papier crépon ou bien encore du papier kraft. Les enfants étaient ravis de cette activité.

La dernière activité est un projet qui aura duré dans le temps car elle a commencé en novembre et continue encore aujourd'hui : **c'est le handicap.** Nous avons mis en place un partenariat avec le foyer de vie de Beauvois de BOURSEUL. Quelques résidents (aveugle, malvoyant ou sourd) nous ont rendu visite. La ren-

contre a débuté par un échange entre ces personnes et les enfants (des questions avaient été préparées). Puis des ateliers ont été proposés : une initiation à la technique de guide, de braille, de langue des signes, et de torball (c'est un sport de ballon pratiqué par des sportifs déficients visuels et très populaire en France). Pour clôturer cette rencontre, un goûter était offert par la municipalité. Les semaines suivantes, nous avons écouté et essayé de comprendre des chansons parlant du handicap : sixième sens de Grand Corps Malade, Anne de Linda Lemay et je m'appelle Lou de Lou Boland ; nous avons ensuite illustré les paroles. Dernièrement, nous nous sommes lancés dans la fabrication d'un livre souvenir qui retracera ce que l'on a pu voir ensemble. Enfin, au mois de mai, nous jouerons au torball...

Afin de montrer toutes ces réalisations, une exposition a été organisée le vendredi 18 mars 2016 à la Maison des associations.



Eau : tous concernés, tous acteurs !

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rance Frémur baie de Beussais a été approuvé le 9 décembre 2013. Prenons cinq minutes pour comprendre ce dont il s'agit car nous sommes tous concernés.

La CLE, le SAGE, késako ?

La CLE est une forme de parlement de l'eau. Elle regroupe environ 60 représentants (élus, associations, agriculteurs, services de l'Etat). Elle est présidée par M. Dominique Ramard, Maire de Saint-Juvat et Vice-président de Dinan Communauté. La CLE s'inscrit dans la recherche du bon état écologique des milieux non seulement sur le plan naturel mais aussi pour soutenir l'image de qualité du territoire et de ses produits.

Elle a élaboré un programme pour atteindre une bonne qualité de l'eau et un bon état des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Rance, du Frémur et de la baie de Beussais. Ce programme s'appelle le SAGE, il a une portée réglementaire et concerne tout le monde : les décideurs publics, les citoyens, les professionnels...

Des règles particulières pour répondre à des enjeux particuliers

Le SAGE comporte un règlement qui s'applique à tous sur l'ensemble du terri-

toire. Il faut connaître ses 6 règles car leur non-respect peut exposer les contrevenants à une sanction. Ces règles fortes se justifient par l'écart constaté entre l'objectif de bon état des milieux aquatiques et l'état dégradé de ces mêmes milieux.

Ainsi, sur tout le territoire, concernant les milieux aquatiques :

- La destruction de zones humides est interdite
- La création de nouveau plan d'eau est interdite
- L'accès libre du bétail aux cours d'eau est interdit

Sur les communes littorales, concernant l'assainissement non collectif

- Les rejets directs en milieux hydrauliques superficiels (fossés, cours d'eau, drainage, busage) pour les nouveaux dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) sont interdits

Concernant le carénage :

- Le carénage sur la grève et les cales de mise à l'eau non équipées sont interdits
- Les rejets directs dans les milieux aquatiques des effluents souillés des chantiers navals sont interdits



Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2014. Fonds cartographiques : IGN Scan10000, 2014.

Certaines règles comportent des cas dérogatoires spécifiques. Pour les connaître, il faut se reporter au règlement du SAGE Rance Frémur baie de Beussais consultable sur le site internet de la CLE : www.sagerancefremur.com - rubrique : Le SAGE / Le SAGE RFBB en vigueur

Et la qualité de l'eau, ça s'améliore ?

La mobilisation de tous les acteurs a permis de sensibles améliorations ces dernières années. Il nous faut tous poursuivre afin de préserver le milieu naturel dans l'intérêt du maintien et du développement des activités économiques ou de loisirs sur notre commune.

La CLE publie chaque année un tableau de bord qui présente les résultats de la qualité de l'eau mais aussi quelques-unes des nombreuses actions mises en œuvre sur le territoire. Retrouvez toutes les informations du tableau de bord sur le site internet de la CLE : www.sagerancefremur.com - rubrique : Publications – SAGE'Alors ? le tableau de bord de la CLE

Accueil pour les victimes de violences

Si vous êtes confronté(e) à la violence, ne restez pas seul(e). Venez nous rencontrer pour trouver le soutien nécessaire afin de faire évoluer votre situation, à votre rythme.

L'Espace Femmes du Pays de Dinan est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui saura vous accueillir et prendre du temps avec vous.

Vous y trouverez écoute, compréhension et soutien et des personnes qualifiées vous aideront dans vos démarches. S'il ne vous est pas possible de vous déplacer, prenez contact par téléphone ou par mail et nous vous recontacterons.

Accueil pour les victimes de violences au sein du couple

> 02 96 85 60 02 (ligne directe)

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 16h00 (avec ou sans rendez-vous)

Contact : **Annie OLLAGNIER** Mail : annie.espacefemmes@steredenn.org

Accueil pour les victimes de violences sexuelles et leurs proches

> 02 96 85 30 84 (ligne directe)

le jeudi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 16h00 (avec ou sans rendez-vous)

Contact : **Christiana BAPTISTE** Mail : christiana.espacefemmes@steredenn.org

Vous pouvez aussi contacter l'accueil de l'Espace Femmes aux heures d'ouverture, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au

02 96 85 60 01 (standard)

Espace Steredenn - 1 route de Dinard - 22100 DINAN



Windows 10 : ce qu'il faut savoir sur cette nouvelle mise à jour

Depuis juillet 2015, sur votre ordinateur, apparaît une icône blanche vous invitant à migrer vers Windows 10. Alors, quelles sont les réelles nouveautés de cette mise à jour ? Gratuité et pour qui ? Installation ? Perte des données ?... Autant de questions à se poser avant de migrer vers cette nouvelle mise à jour, car Windows 8 avait précédemment déçu et déstabilisé beaucoup d'utilisateurs.

La mise à jour de Windows 10 est-elle vraiment gratuite ? Et pour qui ?

Elle sera gratuite jusqu'au 28 juillet 2016 et s'adresse uniquement aux utilisateurs de Pc équipés d'une licence officielle de Windows 7 SPI ou 8.1 (sauf les versions entreprises) ainsi que ceux de smartphones sous Windows 8.1. Cette mise à jour n'est pas obligatoire mais sachez qu'après juillet 2016, il faudra l'acheter.

L'installation ?

Microsoft a prévu une installation non destructrice, évitant ainsi la perte de vos données et permettant une fiabilité

de la compatibilité des logiciels installés. Il suffit alors tout simplement de cliquer sur l'icône blanche et de suivre les instructions, mais attention, une bonne connexion Internet est requise du fait d'un téléchargement assez lourd (3Go). Pour plus de précautions, avant l'installation, sauvegardez vos données sur supports externes (Clés Usb, disques durs externes...).

Les réelles nouveautés de Windows 10 ?

La principale nouveauté de Windows 10 réside dans son aspect universel, c'est-à-dire que quel que soit votre appareil (smartphone, tablette, portable), l'environnement Windows sera identique.

... Et les autres : le retour du menu « démarrer », un nouveau navigateur Internet (Edge), un assistant vocal disponible (Cortana), ... *

Et la confidentialité des données ?

Microsoft récupère un maximum de données personnelles, pour soi-disant, amé-

liorer son système et mieux répondre aux attentes de l'utilisateur. Ce côté intrusif peut être contré en paramétrant finement le système ou en installant certains utilitaires**. Le G29 (Cnil Europe) analyse l'ensemble des règles de confidentialité et devrait rendre un rapport bientôt.

* Article complet sur Tomshardware : www.tomshardware.fr/articles/windows-10-gratuit,2-2398.html

** DoNotSpy10 ou Destroy Windows 10 Spying

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement
48 boulevard Magenta - 35000 Rennes
02.99.30.35.50
info@mce-info.org - www.mce-info.org



INFO ENERGIE

Pourquoi rénover ?

Maîtriser vos dépenses d'énergie passe aussi par une diminution des besoins de chauffage de votre logement et par l'utilisation d'équipements performants.

Pour améliorer l'efficacité énergétique de votre logement, la réalisation de travaux plus ou moins importants s'avère souvent nécessaire : isolation du toit, des murs, des planchers, des fenêtres, amélioration du système de chauffage...

Cette démarche vous apportera un triple bénéfice : un logement confortable, des factures d'énergie maîtrisées, une augmentation de sa valeur patrimoniale. En outre, les émissions de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement planétaire se verront limitées.

Aides financières et principales évolutions pour l'année 2016

Pour vous accompagner dans votre effort d'investissement des aides financières existent : le crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, les aides des fournisseurs d'énergie, les aides ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) ...

La nouvelle loi de finances 2016 a prolongé les aides financières et a apporté des modifications quant aux critères techniques d'éligibilité. Par ailleurs, le bénéfice du crédit d'impôt est conditionné à une visite du logement préalablement à l'établissement du devis par l'entreprise « reconnu garant de l'environnement » (RGE) réalisant les travaux d'installations et de pose.



Les Espaces Info Energie

Pour être accompagné gratuitement dans votre projet et son financement, vous pouvez contacter l'espace Info Energie du Pays de Dinan. La conseillère vous indiquera les aides à votre disposition. Elle pourra également analyser vos devis qui devront répondre aux modifications de la loi de finances 2016.

La conseillère info énergie, Nathalie Morel, peut vous recevoir avec ou sans rendez-vous du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 au 5, rue Gambetta à Dinan. Vous pouvez également la contacter au 0 805 203 205 (numéro vert et gratuit depuis un poste fixe) ou par mail infoenergie@pays-de-dinan.org.

La lettre du réseau

du Centre Local d'Information et de
Coordination du pays de Dinan - N° 17



Un C.L.I.C. c'est quoi ?

Le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C) du pays de Dinan est un guichet d'accueil de proximité, d'information, de conseil et d'orientation à destination des personnes de plus de 60 ans, des personnes handicapées de plus de 55 ans et leur entourage mais aussi pour les professionnels de la gérontologie et les bénévoles. Il rassemble toutes les informations susceptibles d'aider les personnes âgées dans leur vie quotidienne.

« Améliorer la vie quotidienne des personnes âgées, en leur permettant d'obtenir des réponses rapides et complètes sur leurs droits et l'ensemble des possibilités de prise en charge ».

Un lieu GRATUIT et ouvert à tous

Le C.L.I.C évalue les besoins des personnes, élabore avec elles un plan d'aide

individualisé, coordonne la mise en œuvre du plan d'aide par une mise en réseau des professionnels de santé, d'accompagnement à domicile, de l'habitat et des acteurs locaux. L'objectif est de rechercher avec les personnes une réponse adaptée à leur situation et à leurs souhaits concernant la vie quotidienne, les aides et soins à domicile, les aides financières, l'adaptation du logement...

Des permanences près de chez vous

Pour répondre à la logique de proximité qui est la sienne, le C.L.I.C propose depuis septembre 2015 des permanences délocalisées.

Elles ont lieu :

- Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 10h à 12h à Broons, à la Maison des Associations, 3 rue Belloir.
- Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 10h à 12h à Plancoët, 8 rue du Docteur-Chambrin.
- Le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 10h à 12h à la mairie de Evran.

- Le 4^{ème} mercredi de chaque mois 10h à 12h à la mairie de Pleslin-Trigavou.

Enfin, le C.L.I.C maintient ses permanences quotidiennes dans ses locaux, Espace Atlante Entreprises au 7 rue de la violette à Quévert.

Pour nous rencontrer sur l'une de ces permanences, il vous suffit de prendre rendez-vous au préalable au 02.96.85.43.63.

C.L.I.C. Du Pays de Dinan
Zone Atlante - 7 rue de la Violette
22 100 QUÉVERT
Tél : 02.96.85.43.63 Fax : 02.96.39.57.74
mail : clicpaysdinan@yahoo.fr ou
site internet : <http://www.clic-dinan.fr>
Ouvert du lundi au vendredi :
9h à 12h30 et 13h30 à 18h

Cyclo club vildéen

La période hivernale pour les cyclos vildéens se termine. Après une fin d'année à température clémente, un début d'année assez froid a mis en sommeil l'ardeur des plus téméraires.

Les 28 licenciés du club vont pouvoir reprendre les sorties dominicales sur les circuits pré-établis pour cette année 2016, allant de 60 à 100 kilomètres.

Une soirée de convivialité est prévue le samedi 19 mars, avec la remise des licences.



Club de l'amitié

Sortie au bowling

Le 15 mars dernier, certains adhérents du Club de L'Amitié s'étaient donnés rendez-vous pour une sortie au Belem, le bowling de Dinan.

Pour cette 2ème sortie, le nombre était en légère augmentation puisque ce ne sont pas moins de 31 personnes qui s'y étaient inscrites.

Après la composition des équipes, qui est toujours un moment délicat (5 à 7 personnes par équipe), chacun a fait de son mieux pour égaler ou dépasser ses concurrents.

Tout au long de l'après-midi, les strikes et les spares se sont enchaînés. Les parties étaient très disputées car certaines se sont jouées sur le score du dernier tour.

Ensuite, tout le monde s'est retrouvé pour prendre un verre.

La bonne humeur a régné tout l'après-midi et chacun avait envie que cette activité soit de nouveau proposée.

Ce que les membres du bureau ne manqueront pas d'organiser à nouveau.

Crêpes et déguisements au club

Le 12 février 2016, grande effervescence au club !!!!

En effet, se succédant les uns aux autres, de « curieux personnages » arrivaient par grappes au club. Entre autres, on a pu croiser la Sioux et son bébé, 2 supporters de Newcastle, un moine, un bourriquet, une jeune ingénue, Colombo, un homme du désert, un clown, des dames très chics, une chinoise, une andalouse, etc....

Certains, tellement bien déguisés, n'ont pu être reconnus.

L'après-midi s'est terminé par une dégustation de crêpes confectionnées par certaines adhérentes.

L'année prochaine, le rendez-vous est pris pour une nouvelle rencontre de gens « étranges » à VILDE-GUINGALAN.

Une journée à PLOUMANAC'H

Vingt-deux personnes ont participé à cette journée conviviale le 15 avril dernier.

Deux nouvelles activités au club :

- le 4^{ème} vendredi du mois, une marche adaptée aux différents participants.
- Puis aux beaux jours, les passionnés de boules bretonnes investiront les terrains de la commune.



Association "autour d'emerick et d'anthony"



Plus que quelques mois pour vous motiver et vous entraîner avant les prochaines FOULEES D'EMERIC ET ANTHONY !

Rappelez-vous de la date :

VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016
Départ à 19 heures 30

Le circuit sera un peu remanié mais reste sur une distance de 10 km mesurés en 2 boucles principales uniquement sur les routes de VILDE-GUINGALAN.

Une marche populaire est également organisée en sens inverse de la course.

Cet événement sportif sera la 7^{ème} édition et nous espérons égaler, voire battre le record de 2015 (pour mémoire 339 coureurs, plus de 100 marcheurs et 9 500 euros distribués à l'Hôpital Sud et à l'association PETITS PRINCES grâce aux inscriptions, aux sponsors et dons divers) !

Bonne humeur et bonne action sont les mots clés du succès croissant de ces Foulées : il y règne une ambiance conviviale et nous rappelons que l'ensemble des bénéfices est reversé sous forme de matériel, jeux, jouets, projet artistique ou animation dans les services pédiatriques de l'Hôpital Sud à RENNES, et de don financier à l'association PETITS PRINCES qui réalise les rêves des enfants gravement malades à PARIS.

Nous comptons une nouvelle fois sur vous, bénévoles, coureurs, marcheurs et public, pour nous aider à réussir cette édition 2016 toujours dans un seul but :

Redonner le sourire aux enfants malades ...



Les randonneurs

Comme chaque année, l'association des randonneurs du pays de PLELAN a organisé une soirée spectacle à la salle de l'Embarcadère à PLELAN LE PETIT.

Cette fois, c'est « Ginette, la reine des boulettes », qui a fait son show le 4 mars dernier, à guichets fermés (une centaine de personnes n'ayant pu obtenir de places).

Parmi les prochaines activités de l'association :

- **Randonnée à VILDE-GUINGALAN le 1^{er} mai et le 5 juin à PLELAN-LE-PETIT** pour des circuits de 5, 8 ou 12 kilomètres. Participation gratuite.
- **Sortie annuelle dimanche 26 juin** à l'île de Sein, les tarifs et les horaires restent à déterminer.
- **L'assemblée générale**, suivie d'un repas, aura lieu à SAINT-MICHEL de PLELAN le **samedi 17 septembre 2016**.

Les 3 coups de Vilde

La troupe des Trois Coups de Vildé s'est remise sur le chemin des planches.

Deux personnes ont rejoint la troupe : Madame Delphine COLAS et Madame Annick BERTET.

La troupe répète tous les mardis soir à 20 heures 30 à la Maison des associations, et se produira le samedi 11 juin 2016 à la Maison du Temps Libre, où elle présentera une série de sketches humoristiques.

Alors le rendez-vous est pris, venez passer une bonne soirée en notre compagnie !!!!!

FCPPV

SECTION JEUNES

L'école de football compte 130 jeunes environ, entre les moins de 6 ans et les moins de 18 ans.

Les mercredis, vendredis et samedis, les jeunes s'entraînent sur les terrains de VILDE-GUINGALAN et PLELAN-LE-PETIT.

Certains matchs se déroulent sur le terrain de VILDE-GUINGALAN le samedi, quelques parents et habitants de la commune viennent voir et encourager les jeunes.

Nombre d'équipes par catégories :

- **U6-U7** : trois équipes engagées dans le bassin Rance Emeraude
- **U8-U9** : quatre équipes engagées dans le bassin Rance Emeraude
- **U10-U11** : deux équipes engagées, une niveau 1 (élite) et une en niveau 3
- **U12-U13** : deux équipes engagées, une niveau 2 et une en niveau 3
- **U14-U15** : une équipe engagée en D3
- **U16-U17-U18** : une équipe engagée en D2

SÉNIORS

Depuis le mois d'août 2015, les joueurs de Vildé et de Plélan ont repris l'entraînement sous les mêmes couleurs, celles du FC Pays de Plélan Vildé sous la houlette de Philippe GELARD. Le début de championnat a été compliqué au niveau des résultats pour les équipes A & B mais la bonne ambiance générale a permis de redresser la barre pour l'équipe A qui semble être en mesure de se maintenir en PH. Cela s'annonce plus compliqué pour l'équipe réserve, quant aux équipes C & D les résultats sont intéressants avec une majorité de jeunes joueurs issus des deux communes qui ne demandent qu'à gravir les échelons. L'école de football bat son plein également avec environ 160 licenciés sous la houlette de Kévin CROMBEZ et de quelques bénévoles. A noter la très bonne performance de l'école de foot qui a remporté 3 tournois sur 4 organisés à la salle omnisports de Plélan aux vacances de février avec une moyenne de 12 équipes participantes par catégorie.

Pour les mois à venir, plusieurs tournois sont prévus sur quelques communes extérieures, pour chaque catégorie.

Numéros utiles de l'école de foot
(pour tout renseignement)

Responsables :

Laurent LEMBOURG

06.43.40.71.09 / 02.96.82.13.34

Georges VANUXEM

06.81.41.14.81



La société de chasse

Les chasseurs de Vildé ont organisé la vente de plats à emporter, dégustation chevreuil, le 24 octobre 2015. Ce dernier a remporté un franc succès puisque 400 repas ont été distribués. Les chasseurs remercient toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation.

L'association organisera le repas du 16 juillet 2016 (voir dernière page du bulletin).

La société de chasse tient également à remercier tous les agriculteurs qui mettent leurs terres à disposition des chasseurs.

N'hésitez pas à contacter la société de chasse pour toutes questions ou problèmes rencontrés.

Thierry LAME, Président

Tél. 06 83 86 54 12

**Magali DELAMOTTE,
Trésorière**

Tél. 02 96 82 11 63

**Sportivement.
Le bureau du FCPPV.**

Pour cette fin de saison les matches de l'équipe A & C se dérouleront à Vildé tandis que les équipes B & D seront à Plélan. Nous sommes toujours à la recherche de joueurs pour les saisons à venir à partir de 6 ans jusqu'à... et même pour l'équipe de foot loisir qui officie le vendredi soir...

A noter dans vos agendas, **le samedi 28 mai**, la section Foot Loisir convie l'ensemble du club à un repas pour clôturer la saison à la salle des fêtes de La Landec. (Jambon à l'os : 12€ sur place ou 10€ à emporter. Réservation au 06.60.14.48.46).

Si vous souhaitez intégrer le club en tant que joueur ou bénévoles, vous pouvez nous joindre au 06.29.95.57.17.

Arts et culture

L'association dispose de trois sections très dynamiques.

Le scrabble : rendez-vous le jeudi de 14 heures 30 à 17 heures 30 à la Maison des Associations.

La gym (renforcement musculaire abdos-fessiers) : rendez-vous le mercredi de 20 heures à 21 heures à la Maison du Temps Libre avec Véronique SENDRA, professeur diplômée.

La danse bretonne : rendez-vous le jeudi de 17 heures 30 à 19 heures 30 à la Maison du Temps Libre animée par trois musiciens. Une vingtaine de danseurs y participent agréablement.

Contact : Madame Mireille LATTE,
Présidente de l'association,
Tél. 02 96 27 69 38



Espace culture

Salles de spectacle

**PLANCOET-PLELAN
EMBARCADERE**
Rue des Plantations
22980 PLELAN LE PETIT

SOLENVAL
33 rue de la Madeleine
22130 PLANCOET
www.solenval@plancoetplelan.fr
Tél. 02 96 89 41 09

**DINAN COMMUNAUTE
THÉÂTRE DES JACOBINS**
Rue de l'Horloge 22100 DINAN
dinancommunaute.fr/saison culturelle
Tél. 02 96 87 03 11

LE LABO
10 Rue Victor Schoelcher
22100 DINAN
lelabo@dinancommunaute.fr
Tél. 02 96 39 47 80

Amicale laïque

Le 12 mars dernier, l'Amicale Laïque a organisé son traditionnel poulet à la portugaise : plus de 300 parts ont été vendues ! Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles et les Vildéens d'avoir répondu présent.

De nombreuses manifestations vous seront proposées d'ici à la fin de l'année scolaire :

- **Vente de pizzas à emporter** (date restant à définir)
- **Kermesse de l'école le dimanche 26 juin**
- **Vide-grenier le dimanche 25 septembre**

D'ici là, nous vous souhaitons à tous de belles vacances de Pâques.



Feu d'artifice

le samedi 16 juillet 2016

Feu d'artifice et Bal

à partir de 23 heures

**Société de Chasse
de VILDÉ GUINGALAN**

**ORGANISE LE REPAS
DU FEU D'ARTIFICE**

sous chapiteau, au terrain des sports
à partir de de 19h30.

Jambon à l'os
12 € BNC* pour les adultes
6 € BNC* pour les enfants

Possibilité de repas à emporter

A retirer à la Maison du Temps Libre à partir de 18h00

Merci de déposer votre règlement accompagné du coupon
réponse chez Mme DELAMOTTE - 16, rue de la Landelle
VILDÉ-GUINGALAN

Pour tous renseignements :
Tél. 02 96 82 11 63 ou 06 83 86 54 12
RÉSERVATION AVANT LE 4 JUILLET 2016

*BNC : Boisson Non Comprise

Informations pratiques Numéros utiles

ÉCOLE

“Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil”

Primaire : **02 96 27 09 05**

Maternelle : **02 96 27 02 13**

Cantine scolaire : **02 96 82 16 61**

Accueil périscolaire : **02 96 27 02 13**

SANTÉ

- Maison médicale : **02 96 27 01 79**

Pharmacies :

- KILIC (PLÉLAN-LE-PETIT)

02 96 27 62 73

- COBIGO-YZANIG (TRÉLIVAN)

02 96 85 05 33

Hôpital René PLÉVEN : **02 96 85 72 85**

Polyclinique du Pays de Rance :

02 96 85 85 85

Centre antipoison : **01 40 05 48 48**

SOCIAL

- SOS Enfance maltraitée : **119**

- Maison du Département :

02 96 80 00 80

- Drogue - Tabac - Alcool Infos :

113 ou **0 800 23 13 13**

- Solitud'Ecoute : **0 800 47 47 88**

• Pompiers : **18**

• Gendarmerie : **17**

• Urgences SAMU : **15**

• Appel urgences : **112**

EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) : **02 22 06 45 00**

Dépannage électricité :

09 726 750 22

COMMUNAUTÉ

Dinan Communauté (accueil) :

02 96 87 14 14

Déchèteries* :

Déchèterie Les Landes Fleuries

QUEVERT

Tél. 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Jeudi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN

Tél. 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mercredi : Fermée

Jeudi : Fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

*Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Communauté. Pour ceux qui n'en n'ont pas encore, vous devez vous présenter au siège de Dinan Communauté muni d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (eau ou edf). Vous pouvez également faire votre demande par mail en envoyant le justificatif à : ambassadeur.tri@dinancommunaute.fr